

*Taxe d'accise—Loi*

qui porte la barbe, de payer une taxe chaque fois qu'il vient à la Chambre. Il devrait peut-être commencer par le secrétaire d'État qui, après les remarques qu'il a faites la semaine dernière, semble vouloir se cacher derrière sa barbe.

Madame le président, pour ce qui est de la taxe d'accise sur les petits avions, j'aimerais souligner que la moitié nord de ma circonscription dépend beaucoup des petits avions tant pour son commerce que ses activités de tous les jours comme le transport des biens et services. Un certain nombre de compagnies d'affrètement de petits avions offrent leurs services depuis très longtemps. Les gens qu'elles desservent sont souvent des autochtones et des métis, et sont, certes, les moins bien placés pour faire face à une augmentation du coût des denrées et services. En fait, dans cette région, les aliments coûtent plus cher que partout ailleurs au Canada. Cette taxe d'accise ne fera rien pour réduire le coût de la vie pour ces gens-là. Le ministre devrait réexaminer la question. Il frappe d'une taxe pas seulement ceux qui se servent de petits avions pour des voyages d'agrément, mais plutôt ceux qui peuvent le moins la payer. Les frais d'utilisation d'un petit avion ont augmenté de façon faramineuse depuis un an.

Cette disposition du bill peut sembler relativement insignifiante, mais nous devons néanmoins l'étudier avec soin. Un ou deux petits hommes d'affaires de ma circonscription se sont lancés dans la vente et l'entretien des petits avions ces dernières années. Leurs frais généraux moindres leur ont permis de faire concurrence aux grandes entreprises, mais évidemment, si les ventes diminuent, ils seront à sec. C'est l'effet qu'aura la taxe. Le propriétaire d'une petite entreprise de ma circonscription m'a expliqué dernièrement comment il achète et vend les avions et quelles seraient ses difficultés. Pour protéger les petits exploitants, le ministre doit réviser cette disposition.

La taxe d'accise sur les bateaux aura à peu près le même effet pour la population du nord de ma circonscription. L'Association canadienne de l'industrie de la navigation de plaisance adressait le 20 novembre dernier une lettre au ministre, que ce dernier n'a pas dû manquer de lire. D'autres députés en auront peut-être déjà donné lecture, mais il n'est pas inutile de recommencer à cause de son importance pour ma circonscription. Elle était adressée au ministre des Finances:

Monsieur le ministre,

Au nom de l'industrie canadienne du matériel de navigation de plaisance, nous nous opposons vivement à l'imposition de la taxe d'accise spéciale prévue pour les bateaux et moteurs de plaisance dans votre exposé budgétaire du 18 novembre 1974.

À notre avis, il est tout à fait erroné de considérer les bateaux de plaisance et les moteurs hors-bord comme de forts consommateurs d'énergie. La consommation annuelle d'essence de la navigation de plaisance représente environ 0.5 p. 100 de celle des automobiles canadiennes.

La situation se résume ainsi:

1. Les bateaux ne sont pas, en général, de forts consommateurs d'énergie.
2. Les constructeurs et revendeurs de bateaux, la gestion des ports de plaisance et des établissements d'entretien sont habituellement de petites entreprises.
3. Notre industrie paraît la plus lourdement frappée par les nouvelles taxes d'accise.
4. Au moins 80 p. 100 du total des ventes de bateaux s'en ressentiront.
5. Les constructeurs ont déjà commencé à recevoir des résiliations de commandes par suite du discours du 18 novembre.
6. La forte hausse consécutive des prix de vente ne fera qu'activer l'inflation.

[M. Epp.]

Nous affirmons que votre nouvelle taxe d'accise de 10 p. 100 sur les bateaux et les moteurs est discriminatoire et injuste, et menace sérieusement l'avenir de l'industrie canadienne des petits bateaux. Nous vous prions instamment d'abolir cette taxe.

Cette lettre était signée du président de l'Association, M. Don J. Critton. Madame le président, les arguments de l'auteur sont valables pour toutes les régions du pays où des entreprises privées fabriquent et utilisent de petits bateaux. La G. H. Lund Boat Company Limited de ma circonscription existe depuis deux ou trois ans. La société-mère est aux États-Unis. Je ne suis pas de ceux qui sourcilent à la perspective d'investissements américains dans ma circonscription. Je dirais même que si nous pouvons coopérer pour faire naître une industrie et fournir des emplois aux gens de ma circonscription, leurs investissements sont les bienvenus.

• (1600)

Cette société a pressenti les citoyens de Steinbach pour savoir ce qu'ils pensaient d'accueillir chez eux une entreprise de construction de bateaux; elle a aussi demandé s'il y avait de la main-d'œuvre disponible. La société voulait implanter une usine de construction de bateaux légers en aluminium destinés surtout au marché de l'ouest canadien. Après avoir discuté avec les gens de la localité, les dirigeants de la société ont demandé une subvention au ministre de l'Expansion économique régionale qui leur a donné une réponse favorable.

La société a investi de l'argent à Steinbach. Elle a invité les habitants de la ville à investir eux aussi dans l'entreprise. Ils ont acheté des parts dans la société et celle-ci a prospéré remarquablement. Une bonne administration et une étude soignée du marché expliquent le succès de cette société qui concurrence aujourd'hui les fabricants américains. Les fabricants de l'est du Canada n'ont jamais eu la vie facile, simplement parce qu'on impose des frais supplémentaires, un tarif plus élevé sur le transport des bateaux légers du genre de ceux que fabrique la société. La société de Steinbach s'est agrandie et s'est lancée récemment dans la fabrication de bateaux en fibre de verre. À mon avis, c'est une réussite. Les gens de l'endroit ont investi dans la compagnie et celle-ci a acquis droit de cité dans la localité où elle a su parfaitement s'intégrer. Elle est membre de l'Allied Boating Association of Canada, qui a récemment présenté des instances au nom de cette compagnie et d'autres sociétés au sujet de la taxe d'accise. Le directeur général et vice-président de la compagnie a envoyé au ministre des Finances la lettre suivante datée du 25 novembre 1974:

Monsieur,

En tant que nouvelle entreprise de construction de bateaux de plaisance au Manitoba, nous appuyons entièrement la lettre de protestation datée du 20 novembre 1974 que vous a envoyée l'Allied Boating Association, dont nous sommes membres.

L'industrie des bateaux de plaisance du Canada, à partir de la fabrication jusqu'à la vente, fait partie de la catégorie des petites entreprises qui, selon moi, sont les moins capables d'absorber une taxe aussi importante que celle que propose le gouvernement. Cette industrie utilise moins de combustible par dollar de fabrication que bien d'autres industries du Canada et, par conséquent, nous estimons que la taxe d'accise est injuste.

Nous vous prions de réévaluer la taxe d'accise prévue en fonction des recettes que le gouvernement fédéral en tirera par rapport aux pertes que l'ensemble de l'industrie subira et à la perte d'impôts sur les sociétés que cela entraînera certainement . . .

La lettre est signée par M. G.V. Hastings, directeur général et vice-président. On n'a pas assez insisté sur le fait que cette industrie consomme beaucoup moins d'énergie que la plupart des autres industries de même